



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HYLINE HLU-32

Date d'impression: 16.06.2015

Code du produit:

Page 1 de 11

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

HYLINE HLU-32

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Professionnel: Détergent, alcalin.

#### Utilisations déconseillées

aucune/aucun

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	HOBART GmbH	
Rue:	Robert-Bosch-Strasse 17	
Lieu:	D-77656 Offenburg	
Téléphone:	+49 (0) 781.600-0	Téléfax: +49 (0) 781.600-23 19
e-mail:	info@hobart.de	
Internet:	www.hobart.de	
Service responsable:	Dr. Timo Gans-Eichler Chemieberatung Raesfeldstr. 22 D-48149 Münster	e-mail: info@tge-consult.de Tel.: +49 (0)251/924520-60 www.tge-consult.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Poison Center Berlin: +49 (0) 30-19240

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Catégories de danger:  
 Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A  
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1  
 Mentions de danger:  
 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

hydroxyde de sodium  
 hydroxyde de potassium, potasse caustique

Mention d'avertissement: Danger



Pictogrammes:

#### Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### Conseils de prudence

P260 Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HYLINE HLU-32

Date d'impression: 16.06.2015

Code du produit:

Page 2 de 11

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances SVHC répertoriées >0,1% conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
1310-73-2	hydroxyde de sodium			55 - < 60 %
	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A; H290 H314			
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique			1 - < 5 %
	215-181-3	019-002-00-8	01-2119487136-33	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H290 H302 H314			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

##### Information supplémentaire

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe 7:  
< 5 % phosphonates

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

##### Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

##### Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

##### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste. Risque de lésions oculaires graves.

##### Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le fort effet caustique expose au risque d'une perforation de l'œsophage et de l'estomac.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HYLINE HLU-32

Date d'impression: 16.06.2015

Code du produit:

Page 3 de 11

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

En cas d'irritation des poumons: premier traitement avec un spray corticoïde, p. ex. Auxiloson, aérosol dosé Pulmicort. (Auxiloson et Pulmicort sont des marques déposées).

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Jet d'eau en aspersion. Mousse

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Phosphore oxydes.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### **Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection individuel ( Voir section 8. )

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir section 8.

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Porter un vêtement de protection approprié. ( Voir section 8. )

Ne pas mélanger avec acides.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

##### **Information supplémentaire**

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale cf. chapitre 8



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HYLINE HLU-32

Date d'impression: 16.06.2015

Code du produit:

Page 4 de 11

Durabilité (mois): 36

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Matériau déconseillé pour Récipient: Aluminium. Zinc.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de acides. Conserver le récipient bien fermé.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

Matériau approprié pour le sol: Résistant au lessivage.

##### Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. Peroxydes organiques. Matières et mélanges auto-réactifs. substances radioactives. matières infectieuses.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre: Lumière. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. humidité. gel.

température de stockage: -5 - 35°C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

cf. chapitre 1.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
1310-58-3	Potassium (hydroxyde de)	-	2		VLE (15 min)	
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		VME (8 h)	

##### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
		DNEL type	Voie d'exposition	Effet
				Valeur
1310-73-2	hydroxyde de sodium			
		Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local
				1 mg/m <sup>3</sup>
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique			
		Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local
				1 mg/m <sup>3</sup>
		Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local
				1 mg/m <sup>3</sup>

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HYLINE HLU-32

Date d'impression: 16.06.2015

Code du produit:

Page 5 de 11

#### Mesures d'hygiène

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

#### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.,  
Masque de protection du visage. DIN EN 166

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

temps de résistance à la perforation:  $\geq$  480 min.

période de latence: ~ 180 min.

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile). (0,35 mm)

Caoutchouc butyle. (0,5 mm)

FKM (caoutchouc fluoré). (0,4 mm)

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). (0,5 mm)

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

#### Protection de la peau

vêtement de protection: Tablier de protection.

Standard: vêtements de protection: EN 136, EN 137, EN 140, EN 143, EN 149, EN 405, EN 12941, EN 12942, EN 14387

#### Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

Génération/formation d'aérosols

Génération/formation de nébulosité

Appareil avec filtre à particules (EN 143) Type: P1-3

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore - non déterminé
Odeur:	caractéristique

#### Testé selon la méthode

pH-Valeur: > 13; 12,5 (1 %solution dans l'eau)

#### Modification d'état

Point de fusion: non déterminé



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HYLINE HLU-32

Date d'impression: 16.06.2015

Code du produit:

Page 6 de 11

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ~100 °C

Point d'éclair: non déterminé

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

#### Dangers d'explosion

aucune/aucun

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'inflammation: non déterminé

#### Propriétés comburantes

aucune/aucun

Pression de vapeur: non déterminé

Densité: 1,40 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: non déterminé

#### Solubilité dans d'autres solvants

miscible.

Viscosité dynamique: < 100 mPa·s

Viscosité cinématique: non déterminé

Durée d'écoulement: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Test de séparation de solvant: non déterminé

Teneur en solvant: non déterminé

#### 9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : Acide fort.

#### 10.4. Conditions à éviter

forte chaleur. gel. Radiations UV/rayonnement solaire.

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Aluminium. Zinc. Acide fort

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Phosphore oxydes.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HYLINE HLU-32

Date d'impression: 16.06.2015

Code du produit:

Page 7 de 11

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
1310-73-2	hydroxyde de sodium				
	par voie orale	DL50	2000 mg/kg	Rat	MSDS extern.
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique				
	par voie orale	DL50	(333) mg/kg	Rat	MSDS extern.

#### Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'est pas: sensibilisants.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication expérimentale relative à la mutagenité in vitro disponible.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
1310-73-2	hydroxyde de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	(99) mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	(40) mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	(80) mg/l	96 h	Gambusia affinis	IUCLID

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
1310-73-2	hydroxyde de sodium	-3,88



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HYLINE HLU-32

Date d'impression: 16.06.2015

Code du produit:

Page 8 de 11

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination

Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

##### Code d'élimination des déchets-Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

##### Code d'élimination de déchet-Résidus

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

##### Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
Classé comme déchet dangereux.

##### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1719
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Contient: hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	8
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	II
Étiquettes:	8





## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HYLINE HLU-32

Date d'impression: 16.06.2015

Code du produit:

Page 9 de 11



Code de classement: C5  
 Dispositions spéciales: 274  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité dégagée: E2  
 Catégorie de transport: 2  
 N° danger: 80  
 Code de restriction concernant les tunnels: E

#### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1719  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Contient: hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 8



Code de classement: C5  
 Dispositions spéciales: 274  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité dégagée: E2

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1719  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (contains: Sodium Hydroxide, Potassiumhydroxide)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 8



Marine polluant: NO  
 Dispositions spéciales: 274  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité dégagée: E2  
 EmS: F-A, S-B

#### Transport aérien (ICAO)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1719  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (contains: Sodium Hydroxide, Potassiumhydroxide)



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HYLINE HLU-32

Date d'impression: 16.06.2015

Code du produit:

Page 10 de 11

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L  
 Passenger LQ: Y840  
 Quantité dégagee: E2  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la section 6-8

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV): Aucune information disponible.

##### Information supplémentaire

N'est pas soumis au 96/82/CE (SEVESO II) , 2012/18/CE (SEVESO III)  
 REACH 1907/2006 Appendix XVII: 3

##### Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### SECTION 16: Autres informations

#### Modifications

Rev. 1,0: 29.02.2012  
 Rev. 1,01: 02.05.2012  
 Rev. 1,02: 14.05.2012  
 Rev. 1,10: 16.06.2016 ; Les changements au chapitre: 1-16

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 CAS Chemical Abstracts Service  
 DNEL: Derived No Effect Level



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HYLINE HLU-32

Date d'impression: 16.06.2015

Code du produit:

Page 11 de 11

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER  
 International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
 LOAEL: Lowest observed adverse effect level  
 LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 NOAEL: No observed adverse effect level  
 NOAEC: No observed adverse effect level  
 NTP: National Toxicology Program  
 N/A: not applicable  
 OSHA: Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
 PNEC: predicted no effect concentration  
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail )  
 SARA: Superfund Amendments and Reauthorization Act  
 SVHC: substance of very high concern  
 TRGS Technische Regeln für Gefahrstoffe  
 TSCA: Toxic Substances Control Act  
 VOC: Volatile Organic Compounds  
 VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe  
 WGK: Wassergefährdungsklasse

#### Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*